

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 27

Artikel: La cérémonie du mariage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Quelle est la plus petite commune de la Suisse ?

Les journaux nous ont annoncé dernièrement que tous les syndicats des chefs-lieu de canton et des villes comptant plus de 10,000 habitants seront convoqués à une conférence qui aura lieu à Berne au mois d'octobre prochain. Au nombre des questions qui y seront traitées figurent celle des tramways et celle de la police des étrangers. — On aurait pu, ce nous semble, y ajouter la question des eaux et des forces motrices, pour alléger un peu la besogne des autorités communales de Lausanne.

Tous les syndicats à la tête d'une population inférieure à 10,000 âmes ne pourront donc pas prendre part à cette réunion. La mesure nous paraît par trop restrictive; car s'il est une localité que ces questions intéressent tout particulièrement, c'est bien le cercle de Montreux. Eh bien, les syndicats des trois communes qui le composent (les Planches, le Châtelard et Veytaux) n'auront pas l'honneur d'être convoqués à la conférence de Berne, la population du cercle tout entier ne comptant que 9,500 habitants. Il en sera de même pour Vevey, Yverdon, Morges et d'autres villes. Lausanne seule y représentera le canton de Vaud.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une comparaison qui ne se justifierait pas, mais cette conférence nous a remis en mémoire le grand banquet des maires de France, à Paris, lors de l'Exposition de 1889. A cette occasion, on se préoccupa de savoir quelle était la plus petite commune représentée, afin de convier son maire à prendre la tête du défilé et à s'asseoir à la table d'honneur, à côté du président du Conseil municipal de Paris. C'était le meilleur moyen de donner une idée de la fraternité générale qui réunissait d'anneau en anneau la plus humble bourgade à la capitale française. Or, l'enquête démontra que c'est au maire de Morteau que l'invitation devait être adressée. Morteau était à ce moment-là une commune d'une vingtaine d'habitants. En 1875, elle n'en avait pas plus de dix-huit. S'il faut s'en rapporter à l'Almanach Bottin, le chiffre de sa population est maintenant de 22 habitants.

A ce propos, nous serions curieux de savoir quelle serait, dans un banquet semblable, en Suisse, la commune dont le premier magistrat aurait le même honneur que le maire de Morteau. En d'autres termes, quelle est la plus petite commune de la Suisse ?...

La garde des Alpes.

La librairie Hachette vient de publier un ouvrage éminemment populaire, sous le titre: *Leçons pour tous*. C'est un supplément à l'Almanach Hachette, pour 1897, qui se présente aux lecteurs sous une forme très attrayante, avec, dans le texte, de nombreuses et jolies gravures. Il contient vingt-quatre articles tous inédits, intéressants et variés et qui constituent une excellente lecture de famille. Nous extrayons les lignes qui suivent d'un de ces articles, intitulé: *La garde des Alpes*. Il s'agit ici des troupes alpines de France et d'Italie:

» En maints endroits de la frontière, les postes alpins français sont extrêmement rapprochés des positions occupées toute l'année par les alpins italiens; les sentiers de crête suivent parfois la ligne de démarcation entre la France et l'Italie, de telle sorte que des détachements des deux armées passent à faible distance l'un de l'autre, clairons sonnans, fanion déployé.

» Il résulte souvent de ce voisinage un échange de relations amicales, bien naturelles d'ailleurs entre braves gens qui n'ont aucun motif de s'en vouloir, et que rapproche au contraire la similitude de travaux, de fatigues et de dangers.

» Souvent, au milieu d'une de ces superbes prairies qui, aux environs des cols, jettent une note gaie dans la sombre couleur des roches amoncelées, le touriste rencontre une compagnie alpine faisant sa grande halte.

» Une sentinelle garde les faisceaux et la ligne des sacs. En arrière, des groupes pittoresques se forment; une escouade se rend à la source voisine remplir les bidons; les cuisiniers préparent le café; la fumée bleuâtre s'élève en spirales assombrissant un instant l'atmosphère pure de la montagne; un loustic imite le sifflement de la marmotte, pendant qu'au piquet les mulets débâtés poussent des braiments de satisfaction.

» La nappe des officiers est installée à deux pas de la frontière; et, si le hasard amenait dans ces parages un détachement d'alpini ou de bersaglieri italiens, les troupes des deux pays pourraient déjeuner ensemble sans quitter leur territoire national. Au col du Petit-Saint-Bernard, lorsqu'un des officiers français en tenue s'approche de la ligne de démarcation qu'il lui est d'ailleurs formellement interdit de franchir, il voit parfois surgir de derrière une roche les carabiniers gardiens de la vallée d'Aoste qui, moyennant une légère rétribution, lui versent par-dessus la frontière une verre d'asti spumante, le champagne du Piémont.

» A ces hauteurs, on le voit, les rapports ne sont pas aussi tendus qu'on pourrait le croire.»

Comment se font les couronnes d'immortelles.

Bandol-les-Bains, mignonne cité du midi de la France, sur la Méditerranée, est devenu célèbre par ses immortelles jaunes, que son territoire produit en abondance. Le *Petit Marseillais* publie sur cette localité une intéressante correspondance à laquelle nous empruntons ces quelques détails:

« La ville entière, de Bandol, n'est qu'un riant atelier où à peu près toutes les femmes du pays travaillent la fleur des morts. Sur le devant des portes, sur les trottoirs, au bord des balcons et des terrasses, sur le quai, entre les filets, le long des parapets, entre les éventails des palmiers, dans les vitrines des boutiques, aux corniches des croisées, partout on ne voit que des paquets d'immortelles qui séchent au soleil.

» Les ateliers sont pleins de fraîcheur et de gaieté; les ouvrières les ont tapissés de gravu-

res où tout se coudoie dans une familiarité amusante: le patriotisme, les contes de Perrault, les portraits de famille, les dernières modes, les chansons nouvelles, les affiches industrielles et les épisodes tragiques ou comiques de la vie moderne donnés par les journaux illustrés. Ces intérieurs d'ateliers sentent le bonheur calme et sincère. Les ouvrières, jeunes pour la plupart, — il y en a de treize ans à peine — forment des groupes agréables et semblent, tant elles sont groupées, exécuter plutôt un jeu qu'un labeur.

» Pour faire si vite et si bien tant de couronnes, il faut l'agilité délicate, la souplesse patiente des doigts féminins. C'est miracle de voir avec quelle rapidité la fleur est détachée de sa tige, mise à la bouche de l'ouvrière pour être humectée et assouplie, placée ensuite sur le paillon et assujettie par le fil. A peine la voiton passer, c'est un travail de prestidigitacion charmant. Quand la couronne est de deuxième grandeur, l'ouvrière se la passe au cou; les plus grosses sont suspendues à une corde, l'ouvrière alors travaille debout. L'ouvrage se mesure et se paie au diamètre. Les couronnes commencent à dix-sept centimètres et ne vont généralement pas au delà de deux mètres (toujours de diamètre, bien entendu).

» Ces dernières sont phénoménales et ne s'exécutent que sur commande. On en fit de cette dimension pour la mort de Gambetta, Mac-Mahon, Paul Bert, Carnot. Le client, dans ces circonstances, est ordinairement pressé; alors cinq ou six ouvrières se mettent à la besogne et, dans pas une nuit, font éclore sous leurs doigts légers un véritable monument d'immortelles.

» Les Bandolaises gagnent en moyenne, dans la confection des couronnes, 1 fr. 50 par jour. Au temps de la presse, comme elles disent, c'est-à-dire en août, septembre et octobre, mois qui précèdent la Toussaint, par le travail de nuit, elles arrivent presque à doubler leur salaire. La commande, à cette époque, arrive de toutes parts, les expéditions se succèdent sans trêve. On fait jusqu'à des wagons de cinq mille kilos, soit de couronnes, soit de paquets d'immortelles, qui prennent notamment les directions de l'Autriche, de l'Allemagne, de l'Angleterre. En France, Paris offre le plus grand débouché. On y envoie peu de couronnes cependant, car Paris a ses ateliers de confection et ne demande d'ordinaire que la fleur.»

La cérémonie du mariage.

Il y a trois ou quatre ans, le *Petit Journal* a publié sous ce titre diverses particularités relatives à la cérémonie du mariage. Nous en extrayons les lignes suivantes, qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs:

Des cérémonies qui accompagnaient jadis la célébration du mariage, certains usages ont persisté, mais bien peu; les vieilles traditions se perdent; dans quelques années presque rien ne survivra du passé. Les joyeux ménétriers qui, dans presque toutes les campagnes, marchaient devant le cortège

nuptial, ne sont plus appelés que très rarement. On les convoque seulement pour le bal du soir.

La présence de musiciens en tête du cortège nuptial était, il y a quelques années encore, presque obligatoire dans la plupart des bourgs et villages. Dans certaines localités, en Franche-Comté par exemple, il y avait toujours deux ou trois musiciens, violons et flûtiste, — un seul joueur de musette c'eût été maigre, — qui précédaient les gens de la noce en chantant des airs connus, entre autres un air pour lequel les trois instruments s'accordaient et disaient en parlant des jeunes mariés, l'alto bien fort :

L'un des deux est attrapé.

La basse, avec gravité :

Ils le sont tous les deux.

Et la petite flûte, comme une bavarde commère :

Je le savais bien, j' n'en voulais rien dire.

Je le savais bien, je n'en disais rien.

Les musiciens de profession, les ménestriers, attendent le bal, maintenant ; les musiciens d'occasion, les faiseurs de *charivari*, ont abdiqué aussi presque partout. Les jeunes ménages qui n'offrent pas les gaufres ou tout autre plat national, les veuves qui se remarient, les nouveaux mariés qui n'ont pas fait danser le jour de leurs noces n'ont plus rien à craindre. Sauf en un très petit nombre d'endroits, le *charivari* a été abandonné, de même que la *trotée sur l'âne*, une des plus vieilles coutumes de la Franche-Comté.

Il s'agissait de punir le mari qui avait battu sa femme ; un homme de bonne volonté ou un mannequin habillé figurant le coupable était hissé sur un âne, soutenu à l'aide de fourches et promené dans les rues du village pendant trois dimanches consécutifs. Un écrivain apprenait à la population et même expliquait avec commentaires le motif de l'exécution. Ce à quoi tout le monde, suivant le cortège, répondait par des huées. Il n'y a pas trente ans, on *trottait* encore dans les villages de la vallée de l'Ognon des maris qui avaient battu leurs femmes. On a *trotté* aussi des femmes, solides viragos, qui avaient frappé leur mari.

C'est en Bretagne que les vieilles traditions se sont le moins perdues. L'habitude de se préparer à la cérémonie par le jeûne est encore assez répandue.

Dans l'église, un panier contenant un pain blanc et une bouteille de vin a été placé au bas de l'autel et béni dès le commencement de la messe. Rentré à la sacristie, le prêtre coupe deux morceaux de pain et verse du vin dans deux verres. Cette nourriture bénite est la première que prennent les nouveaux époux dans cette journée. Le mari rompt un morceau de pain et en donne la moitié à sa femme. Il choque son verre contre celui du recteur qui boit à la prospérité du jeune ménage. La mariée boit dans le verre où son époux a bu le premier, en signe que tout désormais sera commun entre eux.

On revient alors se mettre à table. L'usage interdit d'acheter les viandes d'une noce chez un boucher. Comme au temps des patriarches, le riche fermier a fait tuer un bœuf et un veau, sans préjudice des volailles et des autres mets. La noce dure tant qu'il y a des vivres.

Vers dix ou onze heures on va se coucher, pour recommencer le lendemain, le surlendemain, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien des victuailles accumulées.

Ils ne sont plus nombreux les estomacs capables de supporter de semblables festins. Il y a encore cependant l'obligation pour les époux de goûter à la *roste, rôtie* ou *trempolte*, espèce de soupe offerte aux époux par les jeunes gens. Le plat est inmanageable. On a eu soin d'y mettre à profusion de l'ognon, du vin ou de l'eau-de-vie, du piment, du pain, de la moutarde, quelquefois des morceaux de bouchons, du sel, du poivre, et il faut cependant que les mariés y goûtent.

Cette coutume ne date pas d'hier, car un poème béarnais du temps d'Henri IV en fait mention.

Souvent aussi on offre aux mariés quelque chose de mieux ; c'est un affectueux présent. Dans un certain nombre de villages de Loir-et-Cher et d'autres départements, les mariés, à la porte de l'église, trouvent une bannière sous les cordons de laquelle on les fait passer. Puis un repas on leur présente un gâteau et un bouquet de fleurs. Ce gâteau veut dire qu'ils doivent travailler pour se nourrir ; le bouquet signifie que les plaisirs de jeunesse passent comme

les fleurs. Les mariés doivent eux-mêmes couper le gâteau et cueillir une fleur.

Tous les assistants sont ensuite invités à prendre part à un concours original ; il faut casser une bouteille pendue aux branches d'un arbre et un pot plein de dragées. Jeunes gens et jeunes filles ramassent des pierres et les jettent à qui mieux mieux. Cela veut dire, toujours d'après ce qu'assurent les traditions locales, que le jeune homme ne boira plus et que la jeune femme restera à la maison. Vient ensuite le feu de joie allumé avec de vieilles brosses et de vieux manches à balai ramassés dans le village ; ce sont les parents qui disent adieu à leur fille et tous les invités dansent autour une ronde joyeuse. Le marié, porté sur une chaise, est ensuite introduit chez lui ; il doit donner un baiser à la crémaillère. Ceux qui le portent chantent :

Te voilà sur la sellette,
Dis-moi, mon ami,
Ta fortune sera bientôt faite
Si tu ne bois qu'à demi.

Dans un grand nombre de localités du Berry, une jeune fille qui se marie ne doit pas sortir le matin de son mariage. Une fois qu'elle est habillée, elle ne doit plus se regarder dans la glace. Il lui est défendu de se contempler dans sa blanche toilette. Et surtout que les mariés ne mangent pas avant la cérémonie sous peine d'avoir des enfants idiots !

Lorsque le cortège revient de l'église, la mariée doit prendre à terre un manche à balai qui a été placé exprès sur sa route. Malheur à elle si elle passe sans le ramasser, elle ne gagnera, paraît-il, jamais sa vie !

En Franche-Comté on dresse aussi une table à la porte de l'église, mais seulement dans certains cas, par exemple quand un étranger au village vient y prendre femme et s'y installer. Le marié est invité à goûter les mets, pain, noix et fruits, c'est une façon de lui souhaiter la bienvenue.

Si, au contraire, la mariée doit quitter le pays, aller résider ailleurs, on dresse des barricades dans les rues sur le passage de la noce. On tire des coups de fusil ; on fait partir des boîtes ; on agite des branchages ; les jeunes époux ne voient disparaître les barrières qu'en payant un impôt.

Il faut aussi se soumettre à une dime au profit de la cuisinière, s'il y en a une dans la maison. Elle offre un œuf au marié. Celui-ci lui remet en échange « un écu de cinq livres », une pièce de cinq francs, puis il se recule et jette l'œuf de façon à le faire passer par dessus la maison. S'il y réussit, si l'œuf ne touche pas le toit, le mari sera le maître dans le ménage, mais s'il échoue, ce sera sa femme qui portera les culottes. Pour se montrer galants, les aimables Comtois très souvent ne font pas passer l'œuf, c'est alors une grande joie parmi les jeunes filles de la noce et la mariée embrasse gentiment son époux.

En 1875, et à l'occasion de la fête de Morat, fixée à l'année suivante, notre regretté collaborateur C.-C. Dénézé, publia dans le *Conteur vaudois* l'article patois qu'on va lire, et auquel la représentation dramatique de *Charles-le-Téméraire*, à Grandson, donne un vrai regain d'actualité.

En reproduisant cet amusant article, nous ferons sans doute plaisir aux nombreux amis de M. Dénézé, tout en divertissant agréablement nos lecteurs.

La bataille de Grandson et clia de Morat.

Dein lo villho teimps, lè Borgognons étiont lè z'amis dâi Suisses, mémameint que sè recriâvont bounadrâi. Maquignâvont adè einseimbllo dein lè fâirès sein jamé s'eindieusâ et viquevont coumeint se l'aviont étâ dâo mémo canton. Cein alla bin tanquîè ào teimps iò la fenna ào duc dâi Borgognons bouèbâ. L'eut on einfant que l'âi desiront Charles et que fut on crouïo soudzet. Ni son père, ni sa mère, ni lo régent ne puront ein fèrè façon. Dein la jeunesse, ne lo poivont pas souffri, kâ se iavâi onna danse, on étâi su que l'eimourdizivè dâi tsecagnès ; et ào cabaret, la demeinzè né, l'étâi bataillâ qu'ont tonnerre et ne lâi tsailles-sâi pas avoué qu'êt tapâ ; onna botollhe, onna piauta dè tabouret, tot l'âi étâi bon. Nion n'ou-

sâvè lài crenesâ et l'aviont batsi lo *Téméraire*, po cein que sè branquâvè contrè quoui que sâi.

Quand son père fut moo, cé pertubateu fut duc assebin et n'eut pas mé d'écheint po tot cein. Tsertsivè dâi nièsès à tot lo mondo. On dzo que dou z'ovràï cheperentiers dè pè Maracon revegniont dè fèrè lào tor dè France, passiront pè la Borgogne, et coumeint dâi bons Vaudois, tsantâvont su la route, po passâ lo teimps :

Ne sein dâi lurons dâo melion dâo diablo

Ne sein dâo lurons que ne craignent nion.

Lo téméraire que lè reincontra, crut que l'étâi por li que tsantâvont cein et sè sarâi bo et bin eimpougni se n'avâi pas étâ à tsèvu. L'âo di :

— Dè iò ètès-vo ?

Lè dou gaillâ, que lo pregnont po on gabelou, repondiront :

— Dè Maracon.

Adon lào fe lo poeint ein deseint :

— Vo z'âi dâo bounheu que né séyo pas à pi, mà se passò per lè, vo pâodè comptâ d'avâi voutre n'affèrè, et on vaira bin se vo n'âi nion à creindrè. Et s'ein alla ào galop vai on certain Haganbache, qu'étâi garde-frontière, po lài derè que faillessâi eimbètà fermo ti lè Suisses que passeront. Cé coo que ne vaillèssâi pas pìpetta non pllie, étâi bin ézo dè cein et l'obèi tot lo drâi ; ye menâvè ào pousto ti cliâo que passâvont et ne lè laissivè parti què quand l'âi aviont baillâ n'a pice dè dix crutz.

Ma fâi lè Suisses que cé commerce eimbè-tâvè, einvouyiront dou bataillons po cein fèrè bôtsi, et cliâo sordâ firon bombance ài frais dâi Borgognons que dèvevont fourni tot cein qu'on lào demânvâvè, et ne volliâvont què lo melliaù ; rein què dè l'Yvorne, et ti lè dzo dâo sucro dein lo café. Lo duc, rodzò dè colère, part avoué s'n'armée ein deseint : « C'est cliâo chameaux dè Maracouini que sont causa dè tot cein. Atteinde-vo vâi ! Nom dè nom ! » Ein passeint à Grandson, on l'âi dit que l'âi avâi onna demi-compagni dè mouscatèro ào tsaté, et lo bombardâ dix dzo, après quiet cria ài Suisses : « Serre ! vu vo derè oquiè. » Et lào dese : « Aovri lo tsaté, et vo laissèri alla sein onna grafounire ; c'est onna folèrà dè mè vo rebiffâ. N'ein ètèrti presque ti voutrè camerâdo, n'ein fé la pé et lè z'autro sè sont reveri ; veni bairè on verro dè rodzò ! » Lè pouro mouscatèro lo cruront, mà pas petout furont frou qu'on lào mette à ti onna corda ào cou avoué onna grossa pierra à l'autro bet et piaf ! dein lo lè, coumeint dâi tsats. Mà dein cé mémo momeint on oû onna chetta d'einfâi. Lo duc virè la tète et vâi su on grand cret tota l'armée dâi Suisses avoué lè cornârs dè Chevite et d'Ontreva que fasont on brelan terriblo. Cliâo d'Ouri, à cein qu'on dit, aviont dâi mâcllo que sè mettiront à brouilli quand viron lè vestès rodzès dâi Borgognons.

— Qu'est-te gosse ? demânda lo Charles.

— C'est lè Suisses, qu'on lài dit, avoué cliâo dè Maracon, d'Ecoteaux, dè Servion et dè tot lo district.

Adon coumeinça à avâi mau ào veintro et dit : « No faut no ramassâ dè perquie ào pllie vito. » Et sè sauva coumeint on tsin fouattâ ein laisseint sa malla iò iavâi s'n'ardzeint et on moué dè cordès que l'avâi amenâ po peindrè lè Suisses, et qu'ont servi à ganguelhi ti lè Borgognons qu'on a pu acrotsi.

Quand lo duc rareva tsi leu, lè fennès recâfâvont de cein que l'avâi reçu onna bourlâie, li que fasâi tant lo vergalant et ye fe coumandâ pè lè piquièttès po reparti. Duront sè réuni soixanta mille su la plliace dâo Tunet, à Lozena (kâ cliâo bougrod de Lozena étiont d'acco avoué li.) Quand l'euronf lè l'appet, sè mettiront su quatre reings et ye partont contrè Morat, iò iavâi onna compagni dè carabiniers, que l'étâi monsu Boubanbergue, lo Adrien qu'étâi lo capitaino, et lo duc coumanda li-même lo fû ài z'artilleurs dè parc po bombardâ coumeint à